



DECLARATION D'UN BENEFICIAIRE DE DROITS PHONOGRAMMES et/ou VIDEOMUSIQUES

La SCPP offre à ses membres la possibilité de lui désigner un ou plusieurs bénéficiaires des rémunérations* affectées à certains des phonogrammes et certaines des vidéomusiques déclarés par ses soins à la SCPP.

Pour certains de ces phonogrammes et/ou vidéomusiques, la Société :

Raison Sociale du membre :

N° SCPP :

A désigné comme bénéficiaire des rémunérations qui leur seront affectées :

Raison Sociale du Bénéficiaire *:

Adresse : *

Code Postal :

Ville :

Pays :

Mandataire Social⁽¹⁾ :

Gestionnaire du compte bénéficiaire :

Tél. : *

Adresse Mail du bénéficiaire : *

Le bénéficiaire est-il membre à la SPPF*

OUI

NON

Document relatif au bénéficiaire à fournir impérativement :

- Un K. Bis daté de moins de trois mois pour les sociétés ;
- Un récépissé de déclaration préfectorale pour les associations ;
- Une pièce nationale d'identité pour les individuels

Signature membre SCPP⁽¹⁾ :

**Rémunération Equitable et Copie Privée Sonore. Attention, le reversement direct à un tiers (=Bénéficiaire) n'est pas appliqué dans la répartition des Droits Phonos. Dans ce cas, il vous incombera de reverser ces rémunérations à vos ayants droit, compte tenu des dispositions contractuelles applicables*

(1) Le signataire doit être le mandataire social, le Directeur Juridique ou le Directeur Administratif et Financier.